

YVES SAINT-MARTIN

**Un fils d'El Hadj Omar :**  
**Aguibou, roi du Dinguiray et du Macina**  
**(1843 ? - 1907)**

Parmi les possessions que le conquérant toucouleur El Hadj Omar légua à son fils aîné Ahmadou, la petite province constituée autour de Dinguiray, non loin du Fouta-Djalou, dut à sa position excentrique d'être à peu près épargnée par les guerres locales comme par les campagnes militaires françaises. Son existence, d'abord étroitement liée à la création de l'empire toucouleur, s'en distingua assez nettement après la mort d'El Hadj Omar. On s'habitua à considérer le Dinguiray comme une région autonome, voire indépendante, jusqu'au moment où la conquête coloniale le rattacha au Soudan français, puis à la Guinée.

En marge de l'histoire beaucoup plus complexe de l'empire d'El Hadj Omar, on peut donc tenter de retracer celle de ce petit État, et de son principal souverain, Aguibou, un des fils du « prophète » toucouleur. Plus tard, la volonté du colonisateur fit de lui un roi du Macina. Monarque tenu en étroite tutelle dès son avènement, il n'en perpétua pas moins, jusqu'au début du <sup>xx</sup>e siècle, le pouvoir à la fois politique et religieux créé par son père. C'est son existence que nous allons évoquer ici.

I. — EL HADJ OMAR ET LA FONDATION DE DINGUIRAY

Le <sup>xix</sup>e siècle vit dans l'Afrique des savanes, de l'Atlantique au lac Tchad, la formation d'un certain nombre d'empires musulmans dont les créateurs, à la fois prophètes et chefs de guerre, s'appuyaient sur une élite de fidèles fanatisés. Du Sénégal à la boucle du Niger, c'est dans les ethnies peule et toucouleur que se recrutèrent les

guerriers et leurs chefs. L'un des plus célèbres fut Omar Saïdou Tall, El Hadj Omar, fondateur d'un empire qui devait subsister une cinquantaine d'années, du Kaarta au Macina.

La naissance d'Omar, dans une famille de pieux musulmans du Toro, vers 1796, se produisait vingt ans après que les Toucouleurs du Fouta sénégalais eussent rejeté la domination de leurs émirs peuls encore païens. Ils leur avaient substitué une théocratie islamique, organisée en une confédération assez souple, sous l'autorité spirituelle d'almamis élus. Une aristocratie guerrière et pieuse, à laquelle appartenait la famille Tall, dominait en fait le pays.

Omar Tall reçut tout naturellement de son père, et de divers marabouts maures, un solide enseignement coranique, qu'il alla parfaire auprès de l'imâm Abd el-Kerim ben Ahmed Naguel, dans cette région pastorale du Fouta-Djalou dominée par les Peuls islamisés. Peuls et Toucouleurs parlent la même langue, et il est parfois difficile de les distinguer.

L'identité linguistique et religieuse, et le fait d'avoir été initié à la confrérie Tidjaniya dans les montagnes du Fouta-Djalou devaient plus tard inciter El Hadj Omar à y revenir et à en faire le point de départ de sa prédication.

La confrérie Tidjaniya, d'origine maghrébine, était d'institution récente. Elle s'opposait par divers préceptes à la Qadriya, alors en plein épanouissement au sud du Sahara. Mais surtout elle présentait un caractère sensiblement plus démocratique, par les liens spirituels directs qui unissaient le prédicateur, ou cheikh, à chacun de ses fidèles ou talibés. Leur discipline et leur dévouement prenaient ainsi figure d'attachement personnel et pas seulement d'adhésion mystique à quelque inspirateur lointain. Le recrutement de nouveaux membres en était facilité ; l'autorité du cheikh, renforcée.

Omar Saïdou Tall entreprit vers 1827 — date la plus probable — le pèlerinage à La Mecque. Il en revint renforcé dans son adhésion à la confrérie Tidjaniya. De longs arrêts marquèrent son retour. Il séjourna quelque temps au Bornou, où il reçut du sultan Omar une fille en mariage. C'est de cette épouse, Mariatou, que naquit, entre autres enfants, vers 1839 ou 1842-1843, son fils Aguibou, le futur chef du Dinguiray. Il fut ensuite l'hôte de Mohamadou Bello, à Sokoto, et de Cheickou Ahmadou à Hamdallahi, au Macina. La personnalité du nouveau *Hadj*<sup>1</sup> ne manqua pas de se heurter au caractère despotique de tous ces souverains, et c'est le plus souvent en assez mauvais termes qu'il les quitta successivement. Mais le spectacle de leur puissance, l'organisation de leurs États — celui de Cheickou Ahmadou

1. Pèlerin : titre donné à ceux qui ont accompli le pèlerinage à La Mecque. Ce titre précède alors leur nom.

pouvait passer pour un modèle du genre — furent certainement médités par Omar qui ne tarda pas à s'en inspirer. Le très mauvais accueil que le chef bambara Tiefolo lui réserva à Ségou, le confirma dans son mépris des *kaffir*, des « païens ». L'idée de déclencher le *djihad*, la « guerre sainte », pour les convertir de gré ou de force, fit alors du chemin dans son esprit<sup>1</sup>.

La réalisation de ces projets, encore certainement imprécis, nécessitait une base de départ et une armée. El Hadj Omar essaya de constituer l'une et l'autre autour du petit village de Diégoungo, au Fouta-Djalon, que lui donna l'almami Bokar, de Timbo. Arrivé en ces lieux vers 1841-1842, il y resta quatre ans, rassemblant autour de lui des disciples toucouleurs, peuls et dialonké<sup>2</sup>. Diégoungo devint ainsi la première *zawiya* d'El Hadj Omar ; mais sa réputation n'était pas telle qu'elle attirât en foule les néophytes. El Hadj Omar ne devait pas non plus s'y sentir vraiment indépendant, en raison de la proximité des puissants émirats peuls de Timbo, dont il restait tributaire, et de Labé. Aussi en 1846 entreprit-il une longue tournée de recrutement au Sénégal. Si l'on montre encore pieusement aujourd'hui les cases où il s'arrêta, les chefs du Fouta-Toro ne semblent pas avoir accueilli avec enthousiasme celui qui venait, par sa prédication, leur enlever des sujets. Les tentatives de rapprochement avec les Français, les offres non déguisées d'alliance qu'il leur fit au cours de deux entrevues en 1846 et 1847<sup>3</sup> furent fort mal vues des Foutanké, toujours en querelle avec les autorités coloniales de Saint-Louis. Il ne put donc s'imposer dans son pays natal et, par le Boundou et le Bambouk, retourna alors au Fouta-Djalon (1848), ayant recruté beaucoup moins de talibés qu'il ne l'avait espéré.

Il ne demeura pas longtemps à Diégoungo et s'installa bientôt à Dinguiray, localité qu'il paya en or, pour en être bien le maître, au roi dialonké Dyimba Sako. Il y bâtit un grand village, dont il voulut faire une véritable capitale. Les Toucouleurs, les Peuls, les Dialonké convertis de la région s'y rassemblèrent, attirés par la réputation de sainteté et de générosité du cheikh. La population atteignit assez vite 8 000 à 10 000 personnes. Dyimba Sako, inquiet des progrès de son voisin, tenta de s'y opposer. El Hadj Omar lui fit la guerre et s'empara de sa capitale, Tamba, qui devint la seconde ville de son nouveau domaine. L'occupation de Tamba lui donnait accès au cours supérieur du Bafing, route naturelle vers le Haut-Sénégal et les pays

1. La principale source de renseignements sur la vie d'El Hadj Omar est : Mohamadou Aliou TYAM, *La vie d'El Hadj Omar*, traduite du poular et annotée par H. GADEN, Paris, 1935. C'est un très intéressant écho de la tradition orale.

2. Peuple néo-soudanais du Fouta-Djalon, déjà en partie islamisé par les Peuls.

3. P. CARRÈRE et P. HOLLE, *De la Sénégambie française*, Paris, 1855, pp. 195-196.

toucouleurs du Fouta-Toro, d'où venaient, par petits groupes, de nouveaux talibés. Il contrôlait aussi par cette voie les mines d'or de la Haute-Falémé, du Bambouk et du Bouré.

Dès lors, le prophète, sans rien abdiquer de son caractère mystique, était devenu un souverain temporel. Symboliquement, ses deux pouvoirs étaient représentés par la mosquée et le *tata*, « enceinte fortifiée », de Dinguiray, édifiés l'un et l'autre par des artisans formés à Saint-Louis, et dont les noms sont connus : Samba N'diaye et « Johnny » Bambara<sup>1</sup>.

Plusieurs officiers français, tels le lieutenant Plat, en 1888, et plus tard, en 1899, le lieutenant Bouchez, nous ont laissé des descriptions de Dinguiray, telle que l'avait connue El Hadj Omar.

Au milieu d'un cirque de hauteurs, la ville s'étendait à l'abri d'une vaste enceinte ; elle se composait de groupes de cases assez compacts, entourés de jardins. Trois villages formaient les faubourgs à l'extérieur des remparts. Le *tata* et la mosquée occupaient le centre de l'agglomération.

« Le *tata* comportait trois enceintes : la première de forme sensiblement elliptique, et de 1 800 mètres environ de développement, était constituée par un mur crénelé, en pierre et en mortier, de quatre mètres de hauteur. La deuxième, et la plus importante, de six mètres de hauteur, formait un octogone irrégulier de côtés de 100 à 150 mètres, et dont chaque angle était muni d'une tourelle débordante à plusieurs étages, ce qui assurait un flanquement effectif. La troisième enceinte, de six mètres de hauteur également, épousait en partie le tracé de la seconde sur les faces les plus exposées, pour les doubler en ménageant entre elles un chemin de ronde protégé de 40 à 60 mètres de largeur. »<sup>2</sup>

La porte du *tata*, aujourd'hui détruit, s'ouvrait sur la grande mosquée qui existe toujours. Celle-ci a l'aspect d'une énorme case, dans le style de celles qu'édifient les Peuls du Fouta-Djalou. Elle est constituée d'un soubassement carré de 10 mètres de côté et de 10 mètres de haut, recouvert d'un gigantesque toit de chaume en forme de dôme. On ne peut qu'admirer l'habileté des architectes qui réussirent à élever ce toit de 16 mètres de haut et de 40 mètres de diamètre à la base, retombant jusqu'au sol en volants de paille superposés. La piété populaire entretient soigneusement ce lieu de prières et le fréquente toujours, appréciant la commodité de la fraîche salle de prière, et du vaste déambulatoire ménagé entre les murs intérieurs et la retombée du toit<sup>3</sup>. Encore aujourd'hui, les proportions et le style de cet édifice frappent le visiteur. On regrette alors la démoli-

1. *Ibid.*, p. 202.

2. Lieutenant BOUCHEZ, « Historique de Dinguiraye », cité dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française, Documents coloniaux*, 7, 1913, pp. 211 sq.

3. Ch. MONTEIL, « Le village africain de l'Ouest », *Bulletin de l'IFAN*, XXVII, 3-4, 1965, pp. 708-709.



CARTE I. — Sénégal-



oudan et pays voisins.

tion par l'administration coloniale du *tata* décrit plus haut, et qui, avec la mosquée, devait constituer un bel ensemble architectural.

Autour de Dinguiray se trouvaient une vingtaine de villages de culture, installés dans les thalwegs qui dissèquent les plateaux ou à proximité des rives marécageuses du Tinkisso, favorables à la culture du riz. Les plateaux pauvres étaient des zones de nomadisme pastoral ; mais au nord-est, à 70 kilomètres de Dinguiray à vol d'oiseau, on rencontrait la fertile vallée du Bafing. Autour de Tamba, peuplée de talibés toucouleurs assez fanatiques, se groupaient encore une quinzaine de villages. Une autre zone agricole s'étendait au sud-ouest, dans le Bailo. Des montagnes à peu près désertes séparaient le Dinguiray des émirats du Fouta<sup>1</sup>. Mais des passages existaient dans le massif et permettaient d'accéder de la haute vallée du Tinkisso à celle du Mongo et de la Petite Scarce. Par ces itinéraires assez fréquentés malgré les pillages des Houbou, les relations étaient assez faciles avec Freetown et les comptoirs anglais de Sierra Leone. Elles pouvaient l'être aussi bien avec la Mellacorée où un poste français fut établi en 1867. Mais en 1887 le capitaine Oberdorf notera que « beaucoup d'habitants de Dinguiray parlent anglais et sont en relations suivies avec Sierra Leone »<sup>2</sup>.

Bien d'autres localités du versant oriental du Fouta-Djalou pouvaient présenter des avantages semblables à ceux de Dinguiray, en dépit de son étymologie : « C'est ici l'endroit » (et non ailleurs), propos prêté à El Hadj Omar lors de la fondation. Cependant l'emplacement n'était pas mal choisi : les communications avec le Sénégal étaient assurées par la vallée du Bafing ; avec le Soudan, par celle du Tinkisso ; avec la Sierra Leone par des cols comme celui de Soré Bowal et par les cours d'eau du versant occidental. Base de départ pour la « guerre sainte », le petit État musulman de Dinguiray s'enfonçait comme un coin entre les pays païens du Bafing, du Bambouk et du Manding. On pouvait aussi facilement atteindre les royaumes également idolâtres du Khasso et du Kaarta ou déboucher sur l'empire bambara de Ségou. Les distances peuvent paraître grandes ; elles n'effrayaient pas ces rudes randonneurs des savanes qu'étaient les Toucouleurs, stimulés par la parole inspirée du prophète. Une tournée de recrutement, dirigée par Alfa Oumar, ramena en 1853 bon nombre de nouveaux talibés du Fouta-Toro. Le prestige de la ville neuve de Dinguiray s'ajoutait à celui de son fondateur.

Dieu lui ayant ordonné la guerre sainte — jusqu'à soixante-dix fois, selon la tradition de la famille Tall<sup>3</sup> — et les garnisons de Din-

1. Rapport de mission du lieutenant Plat, Arch. du Sénégal, 1G/86, pièce 3, pp. 8 et 9.

2. Rapport de mission du capitaine Oberdorf, Arch. du Sénégal, 1G/82, pièce 1, p. 33 (15 mai 1887).

3. V. MONTEIL, *L'Islam noir*, Paris, 1964, p. 90.

guiray et de Tamba étant bien assurées sous les ordres de talibés fidèles, qui commandaient au nom de son jeune fils Habibou, El Hadj Omar quitta Dinguiray le 21 mai 1854. Il ne semble pas — quoi qu'en dise Soleillet<sup>1</sup> — qu'il y soit jamais revenu. Mais en 1858 ou 1859, il se préoccupa d'assurer solidement les liaisons avec le Kaarta : à peu près à égale distance de Dinguiray et de Koniakari il fit bâtir la forteresse de Koundian. Un de ses cousins, Racine Tall, en devint le chef ; il ne paraît pas que des liens de vassalité lui aient été imposés à l'égard de Dinguiray.

Puis les entreprises du prophète s'éloignèrent vers l'est. La petite province des bords de Tinkisso ne se ressentit guère des luttes sanglantes qui se déroulèrent du Kaarta au Macina et au cours desquelles El Hadj Omar trouva la mort, en février 1864. Le seul problème grave de ce pays paisible était les incessantes incursions des pillards houbou, Peuls du sud-est du Fouta-Djalou. L'insécurité qu'ils entretenaient aboutit à faire des pentes orientales des montagnes un véritable *no man's land*.

Dans la province même, Peuls et Toucouleurs s'étaient à peu près confondus, imposant leur domination aux Dialonké et aux Malinké. Après la mort d'El Hadj Omar, un certain nombre de ses compagnons revinrent s'installer dans les fiefs qu'il leur avait attribués, principalement autour de Tamba. Certains de ces Toucouleurs méprisaient et pressuraient la population : la possession de nombreux captifs leur assurait une pieuse oisiveté, et leur valeur militaire allait s'émoussant avec l'âge et le confort<sup>2</sup>.

Le fils aîné et successeur d'El Hadj Omar, Ahmadou, avait fixé sa capitale à Ségou ; près de 800 kilomètres la séparaient de Dinguiray. Comme l'autorité d'Ahmadou ne fut jamais bien établie sur le cours supérieur du Niger, la province la plus occidentale de son empire devint pratiquement autonome. En 1870, le jeune Habibou, qui avait pris le commandement que sa naissance semblait lui réserver, fit cause commune avec ses autres frères, Moktar, Mounirou et Daye, qui s'étaient révoltés contre Ahmadou. Battus par leur aîné, accouru en hâte de Ségou, ils furent finalement capturés. Habibou et Moktar, chargés de chaînes, finirent leur existence en captivité à Ségou. Ils étaient encore en vie au passage de Soleillet en 1878<sup>3</sup>, mais ils moururent peu après.

Habibou fut remplacé à Dinguiray par un cousin germain d'Ahma-

1. D'après P. SOLEILLET, *Voyage à Ségou*, Paris, 1887, p. 340, El Hadj Omar serait revenu au Dinguiray après l'échec de Médine en 1857-1858. D'après É. MAGE, *Voyage dans le Soudan occidental*, Paris, 1868, p. 247, il n'aurait pas dépassé Koundian. Mage est, généralement, plus sûr que Soleillet.

2. J. GALLIENI, *Deux campagnes au Soudan français. 1886-1888*, Paris, 1891, pp. 473-474.

3. SOLEILLET, *op. cit.*, pp. 382-383.

dou, Saïdou, dont l'administration ne fut guère meilleure. Mais il ramena le calme dans la province. Ségou put continuer de recevoir, lentement et en petites quantités certes, mais de recevoir quand même, les produits britanniques en provenance de la Sierra Leone. Les autorités de cette colonie, et les commerçants anglais nouèrent d'assez étroites relations avec Dinguiray. Le capitaine Oberdorf en relèvera plusieurs preuves — principalement des lettres — au cours de sa mission de 1887<sup>1</sup>. De plus, Dinguiray devint bientôt un intermédiaire commode pour les échanges des traitants de Freetown avec Samory.

Quand aux Français, ils ne commencèrent à s'intéresser à cette contrée, encore très éloignée de leurs postes, qu'après 1880, en même temps qu'ils entrevirent la possibilité de s'étendre vers le Fouta-Djalon. Si les autorités anglaises de la Sierra Leone l'avaient vraiment désiré, elles auraient pu aisément les distancer sur les bords du Tinkisso et sur le cours supérieur du Bafing.

## II. — AGUIBOU, SOUVERAIN DE DINGUIRAY

En 1876, Saïdou fut tué au cours d'une campagne contre le Kulunkalâ. Ahmadou, qui était rentré à Ségou en 1874 après sa victoire sur ses frères, dut pourvoir à son remplacement à Dinguiray.

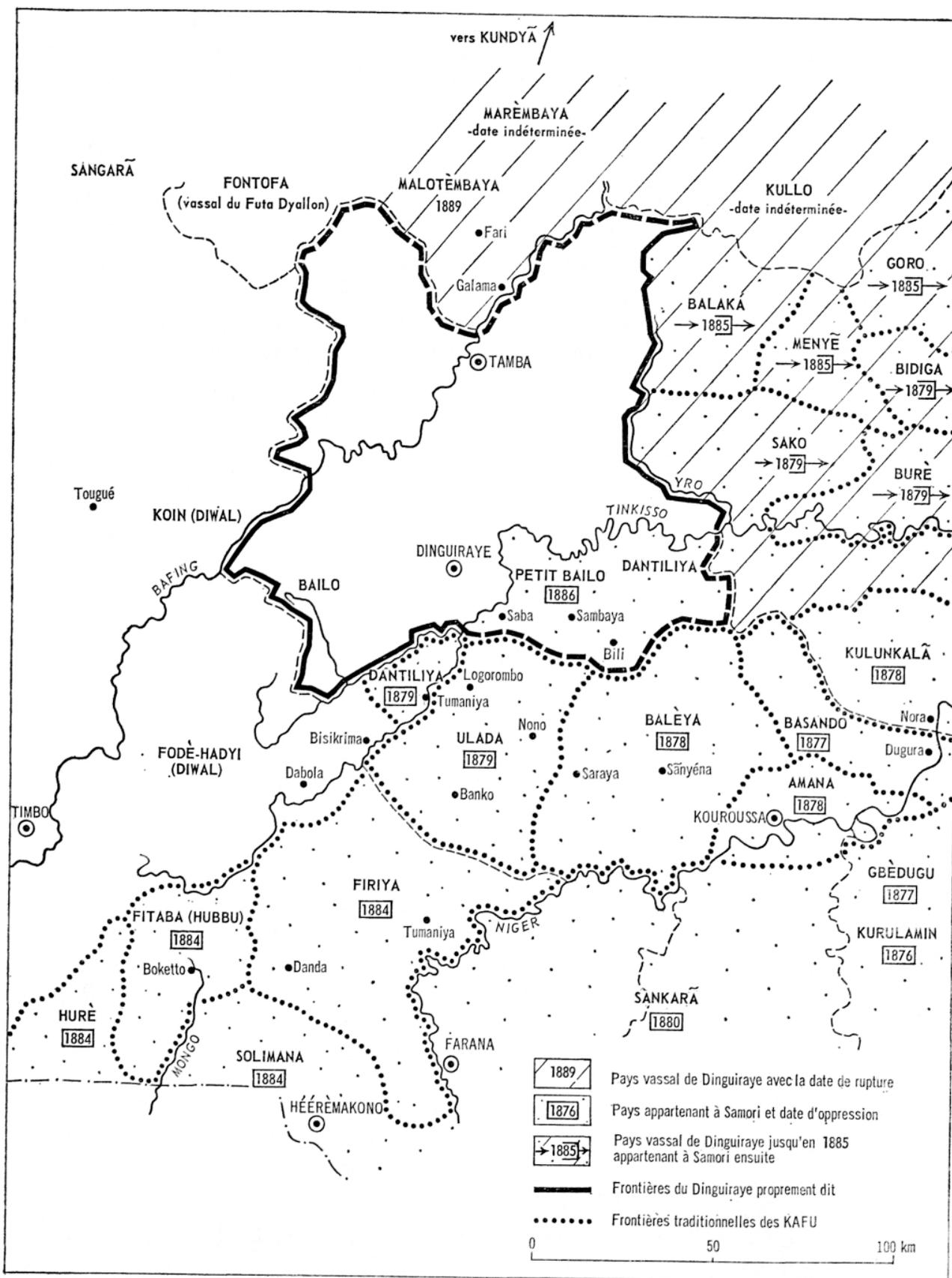
Pendant qu'Ahmadou guerroyait dans le Kaarta, de 1870 à 1874, un de ses frères cadets, Aguibou, avait exercé la régence. Ses quatre années de gouvernement ne firent pas regretter l'absence de son aîné, au contraire. A son retour, Ahmadou, inquiet de la popularité que s'était acquise Aguibou, ne tint aucun compte de sa bonne gestion et le remit brutalement dans le rang. Il lui confisqua même une partie de ses biens et de ses femmes, ce qu'Aguibou ne lui pardonna jamais :

« Mon frère Ahmadou, écrivait-il en 1891 au colonel Humbert, m'a pris ma femme Assa Couroubaly, avec seize autres femmes, deux cents captifs et mille gros d'or. C'est pour cette affaire entre Ahmadou et moi que je suis passé au service des Français »<sup>2</sup>.

A la nouvelle de la mort de Saïdou, un parti se forma, tant à Ségou qu'à Dinguiray, pour demander son remplacement par Aguibou dont la courtoisie et la générosité avaient gagné bien des cœurs. Ahmadou hésita plus d'un an. Puis, sur les conseils de son gendre et secrétaire intime Seydou Dieyllia, il céda et nomma Aguibou chef de Dinguiray. « Il pouvait d'ailleurs craindre de perdre ce pays par une plus longue résistance », commente Soleillet qui était présent à

1. Dossier de la mission Oberdorf. Arch. du Sénégal, 1G/82 (copie en anglais et traduction de lettres, pièces 2 et 3).

2. Arch. du Sénégal, 15G/75, chemise 2, pièce 23.



CARTE 2. — Le royaume de Dinguiray.

Ségou lors de ces événements<sup>1</sup>. En effet, un parti s'était organisé avec comme chef de file le beau-père d'Aguibou ; une sécession pouvait se produire. Tout compte fait, Ahmadou dut trouver avantageux d'éloigner son frère, trop populaire ; et l'astucieux Seydou Dieyllia poussa à une décision qui ne pouvait qu'augmenter sa propre influence.

Aguibou quitta Ségou le 2 novembre 1878 avec une suite si nombreuse qu'Ahmadou en conçut une vive irritation : les libéralités du cadet attireraient les talibés rebutés par l'avarice proverbiale de l'aîné. Mais Ahmadou retint par-devers lui femmes, captifs et biens confisqués à son jeune frère. Au début de 1879, celui-ci prit possession de son gouvernement.

Nous devons au lieutenant Plat un portrait physique et moral d'Aguibou, que les descriptions ultérieures ne démentiront pas :

« La figure d'Aguibou attire dès l'abord. Le visage est long, allongé encore par une barbiche inculte et un peu en collier. Le teint est noir, le nez épaté, les lèvres très grosses, le front bombé. Mais les yeux sont beaux : une curiosité sans cesse en éveil s'y mêle à une grande finesse et à une douceur caressante, presque féminine. Le cou est fort, le derrière de la tête, si souvent dégarni chez le Noir, grand et large, le crâne régulier.

... Ce chef, avec sa tête de magistrat paisible et lettré, a l'indolence et la mollesse d'un oriental. Sa stature est belle, au-dessus de la moyenne. Ses mains fines indiquent la race »<sup>2</sup>.

« ... Aguibou est âgé actuellement [1887] de quarante-cinq ans [...] Sa figure fort intelligente a ce cachet de distinction si remarquable dans toute la famille d'El Hadj. Il a de plus la physionomie franche et ouverte, ce qu'on trouve rarement chez les Toucouleurs »<sup>3</sup>.

D'un tempérament naturellement pacifique, Aguibou n'avait pas non plus hérité du fanatisme religieux de son père. Mais il tenait de lui une grande majesté d'allure et ses largesses rappelaient aux talibés celles d'El Hadj Omar, distribuant une bonne part du butin après chaque victoire ou chaque conquête. Tous ceux qui l'ont approché ont relevé son affabilité, ses prévenances à l'égard de ses hôtes, que certains ont cependant taxées d'hypocrisie. En fait il semble bien qu'Aguibou ait été assez faible de caractère et que ses penchants de collectionneur l'aient rendu, plus que de raison, avide de cadeaux. Il appréciait particulièrement le confort des meubles européens dont sa demeure à Dinguiray était agrémentée avant même l'arrivée des Français<sup>4</sup>. Ce goût pour les présents, déjà signalé par Mage en 1865<sup>5</sup>, le rendra docile aux arguments des commandants supérieurs du Soudan et de leurs envoyés. Ses vieilles rancœurs contre Ahmadou aidant, il

1. SOLEILLET, *op. cit.*, p. 408.

2. GALLIENI (d'après Plat), *op. cit.*, pp. 480-481.

3. Rapport de mission du capitaine Oberdorf, Arch. du Sénégal, 1G/82, pièce 1, p. 23.

4. Rapport de mission du lieutenant Plat, 1888, Arch. du Sénégal, 1G/86, pièce 4.

5. MAGE, *op. cit.*, pp. 424, 490, 491.

hésitera fort peu, le moment venu, à abandonner la cause du sultan de Ségou.

Il semble bien qu'Aguibou remplit les espérances que les Toucouleurs de Dinguiray avaient placées en lui. Il ne s'engagea pas dans de coûteuses aventures guerrières, se contentant des quelques expéditions nécessaires contre les Houbou. Avec les émirs du Fouta-Djalou, ses brouilles furent fréquentes, mais point trop graves, se limitant à des escarmouches frontalières. Ces rares combats lui permirent cependant d'acquérir une réputation de solide bravoure ; on n'en disait pas autant de son aîné, et la popularité d'Aguibou auprès des talibés ne pouvait qu'y gagner. Ceux de Tamba, néanmoins, persistaient à lui manifester une certaine hargne et, se refusant à lui donner le titre de cheikh, ou d'émir, le gratifiaient du seul nom de *Modi*, « Monsieur »<sup>1</sup>. Une fronde larvée semble bien avoir opposé, malgré l'exiguïté de la province, les gens du Nord aux talibés du Sud, plus directement bénéficiaires des générosités d'Aguibou.

« Quant au peuple qui l'entoure, il l'a fanatisé, en donnant constamment et sans compter tout ce qu'il reçoit à ses fidèles. Aussi le nombre de ses griots s'augmente chaque année de leurs collègues de tous pays venus exercer près de lui leur industrie. »<sup>2</sup>

La prospérité agricole du Dinguiray était assurée par de nombreux captifs installés par El Hadj Omar dans les vallées du Bafing et du Tinkisso. Aguibou autorisa l'immigration d'un certain nombre de Peuls et de Malinké, qu'il cantonna dans la région des plateaux, jusqu'alors presque déserts<sup>3</sup>, qui séparent les deux cours d'eau.

« Le Dinguiray, rapporte le capitaine Oberdorf, produit du bétail en abondance, du riz, du mil, du maïs, différentes arachides, le sésame, du coton, de la gomme, du caoutchouc très abondant dans la plaine du Bafing, des peaux, des pagnes, des calebasses [...] Il y a un certain nombre d'orangers en plein rapport dans la plaine, mais ils ont eu moins de chance avec l'arbre à cola qu'ils ont renoncé à acclimater chez eux après de nombreux essais. »<sup>4</sup>

Dès 1880, le lieutenant Vallière, détaché par Gallieni de l'expédition du Haut-Niger, avait signalé la fertilité du domaine d'Aguibou, d'après les renseignements fournis par l'almami de Mourgoula ; mais il notait aussi son isolement :

« ... Dinguiray, malgré l'activité de son chef, commence à se voir isolé du reste de l'Empire [...] Sa position éloignée en fait presque un État indépendant du reste de l'Empire d'Ahmadou »<sup>5</sup>.

1. GALLIENI, *op. cit.*, pp. 473-474 (d'après le récit de mission du lieutenant Plat).

2. Arch. du Sénégal, 1G/82, pièce 1, p. 23.

3. Arch. du Sénégal, 7G/39, chemise 2, pièce 5.

4. Arch. du Sénégal, 1G/82, pièce 1, p. 25.

5. Arch. du Sénégal, 1G/50, pièce 21.

Les mauvaises relations avec les almamis du Fouta-Djalou et le voisinage inquiétant de Samory, dont la puissance dans le Ouassoulou ne cessait de croître, risquaient de rendre de plus en plus dangereux cet éloignement.

Aguibou pensa-t-il alors à chercher appui auprès des autorités anglaises de la Sierra Leone ? Les démarches faites par ces dernières purent l'y inciter. Le gouverneur Rowe lui adressa, ainsi qu'à Samory, un agent indigène, Sanoko Modi, porteur de lettres amicales traitant de relations commerciales. A son retour de chez Samory, Sanoko fut retenu plusieurs mois à Dinguiray, les passages du Fouta n'étant pas sûrs par suite de la turbulence des Houbou ; Aguibou en profita pour expédier un agent anglais, Mamadou Wakka, à Ségou. Puis, en septembre 1880, Sanoko put atteindre Freetown en compagnie d'émissaires de Samory et d'Aguibou<sup>1</sup>. Ceux-ci rapportèrent à Dinguiray une lettre de l'administrateur en chef du gouvernement des établissements britanniques d'Afrique de l'Ouest et la promesse d'un cadeau de 350 florins<sup>2</sup>. En 1883, un envoyé d'Aguibou, Alfa Cham, fut reçu à Freetown et en revint avec divers cadeaux dont 25 livres sterling pour son maître, que le gouverneur Havelock assurait de son amitié en ces termes : « My government does not want anything from you, or an inch of your country, but to be in friendship and that you should keep the roads open ».<sup>3</sup>

Mais les Anglais étaient loin et semblaient vouloir se maintenir sur le plan de strictes relations économiques. Samory, pour qui le commerce avec la Sierra Leone était vital, pouvait désirer s'emparer des passes contrôlées par le Dinguiray. Aussi Aguibou chercha-t-il, malgré les risques que cela comportait pour son indépendance, à se rapprocher des Français.

Ceux-ci avaient, en effet, à partir de 1879, repris leur marche vers le Niger, suspendue depuis Faidherbe. Ils avaient successivement occupé Bafoulabé (1879-1880) et Kita (1881) et atteint le grand fleuve à Bamako en 1883. Ils faisaient aussi des efforts pour relier, par l'intérieur des terres, la colonie du Sénégal aux comptoirs français des Rivières du Sud ; l'objectif final de ces opérations était d'enclaver définitivement les territoires britanniques de Gambie et de Sierra Leone dans un ensemble de possessions et de territoires protégés français qui leur coupât la route du Soudan.

1. J. D. HARGREAVES, *Prelude to the Partition of West Africa*, Londres, 1963, pp. 244-246.

2. Lettre copiée par Oberdorf, Arch. du Sénégal, 1G/82, pièce 1. Références de la lettre : 13 octobre 1880. Aborigènes n° 47. Signature illisible.

3. « Mon gouvernement ne désire rien de vous, pas même un pouce de votre territoire ; il ne souhaite que rester en bons termes avec vous et vous voir garder les routes ouvertes. » 23 décembre 1883. Aborigènes n° 71.

Copie de ces lettres par le capitaine Oberdorf aux Arch. du Sénégal, 1G/82, pièce 1, pp. 33-36.

En 1881, le docteur Bayol avait exploré le Fouta-Djalou. Conformément à ses instructions, il avait réussi à conclure avec les principaux almamis peuls des traités d'amitié avec la France, avec privilège exclusif de circulation, de commerce et d'établissement (5-21 juillet 1881)<sup>1</sup>. L'intention de Bayol, après ce premier succès, était de continuer sa marche au-delà de la ligne de partage des eaux, vers le Tinkisso et le Niger. A Timbo, il avait déjà recueilli divers renseignements sur Aguibou et son petit État ; il en notait lui aussi l'éloignement et l'isolement par rapport à Ségou<sup>2</sup>. Mais la guerre ayant éclaté entre Dinguiray et les Peuls du Fouta, l'explorateur dut renoncer à son projet pour ne pas ruiner les bonnes relations qu'il venait de nouer avec les almamis<sup>3</sup>. Il regagna Saint-Louis, non par le Bafing comme il l'avait espéré, mais par la Haute-Falémé.

Bayol avait, depuis le moment où il avait quitté la mission Gallieni à Nafadié en mai 1880, parcouru le Soudan occidental et le Sénégal, fauves et pelés au cours de la saison sèche ; aucun pays ne lui était apparu plus accueillant que le Fouta-Djalou, verdoyant, ruisselant d'eaux courantes, pendant l'hivernage de 1881. Tout naturellement il s'exagéra quelque peu les richesses et la fertilité de cette région, et fit partager son enthousiasme à beaucoup. Son ancien chef Gallieni était du nombre : le développement de l'influence française au Fouta-Djalou lui apparut plus raisonnable que l'expansion indéfinie vers un Soudan appauvri. A son retour en Afrique, en 1886, après cinq ans d'absence, Gallieni fera sienne l'opinion exprimée par Bayol : « Je ne crois pas [...] que ce soit de ce côté [le Soudan] qu'il faille porter de grandes espérances. Nous avons à nos portes un pays très étendu et très riche : *Le Fouta-Djalou*. »<sup>4</sup>

Les Français déjà établis à l'est sur le Bafing et le Bakhoy auraient tout intérêt à s'assurer le contrôle du Dinguiray. Cela ferait d'une pierre deux coups, en affaiblissant l'empire toucouleur. L'idée était dans l'air.

### III. — L'ÉTABLISSEMENT DU PROTECTORAT FRANÇAIS SUR DINGUIRAY

Or Aguibou avait, dès 1884, pris les devants. On a déjà noté son avidité pour les objets de fabrication européenne. Informé des cadeaux assez somptueux et des promesses de rentes prodigués par Bayol aux almamis du Fouta-Djalou, il fit, en 1884, ses offres de service aux

1. Arch. du Sénégal, 1G/55, pièce 14.  
2. *Ibid.*, pièce 48.  
3. *Ibid.*, pièce 50.  
4. *Ibid.*, pièce 8.

Français. Le commandant de cercle de Bafoulabé reçut, par lettres, ses premières ouvertures, qu'il résuma ainsi dans son rapport :

« Il parle de la mission du docteur Bayol dans le Fouta et demande au colonel de lui envoyer une montre, comme celle qu'a reçue son frère Mountaga, et un canon. Il demande ensuite que l'on interdise aux gens de Dinguiray le passage vers Niore sur la rive droite [...] On peut conclure de ces lettres qu'il n'est pas précisément en bons termes avec Mountaga. On peut voir par là qu'Aguibou tendrait à se rapprocher de nous, peut-être par crainte de Samory [...] Ce serait donc le moment, il me semble, de faire pénétrer une mission jusqu'à Dinguiray au travers d'un pays que nous n'avons pas encore pénétré »<sup>1</sup>.

Le commandant Combes, alors commandant supérieur du Haut-Fleuve, reçut, avec ce rapport, une mauvaise traduction des quatre lettres d'Aguibou. Tout en affirmant son allégeance à l'égard d'Ahmadou, le chef de Dinguiray demandait la protection française contre Samory et offrait en échange 700 bœufs et de l'or. Des fusils se chargeant par la culasse et des lanternes européennes feraient son bonheur, en sus du canon et de la montre sollicités par ailleurs<sup>2</sup>.

Ainsi, grâce à ces lettres, un premier point est nettement établi : c'est d'Aguibou, à la fois pressé par Samory et alléché par la perspective de beaux présents, qu'est venue l'initiative d'une entente avec les Français. Bien renseigné, il connaissait les difficultés de ravitaillement rencontrées par la colonne française de 1883-1884 dans la région du Bafing. Aussi offrait-il 700 bœufs.

Cependant, du côté français, on ne donna pas immédiatement suite à ces avances. Ni Combes ni son successeur Frey, malgré leurs démêlés avec Samory, ne répondirent favorablement à Aguibou. Sans doute leur suffisait-il de savoir que sur l'extrême flanc droit de leur zone d'opérations, l'hostilité du Dinguiray au nouvel almami<sup>3</sup> gênait ses mouvements et son approvisionnement en matériel de guerre par la Sierra Leone. Rien ne fut fait en direction du Tinkisso avant 1887. On se méfiait des fils d'El Hadj Omar.

A la fin de 1886, Gallieni, promu lieutenant-colonel, revenait en Afrique en qualité de commandant supérieur du Soudan français<sup>4</sup>. Le problème le plus préoccupant était la « guerre sainte » proclamée par le marabout sarakolé Mamadou Lamine. Elle ensanglantait le Haut-Sénégal, avait un moment menacé Bakel et risquait de s'étendre

1. Arch. du Sénégal, 15G/75, chemise 1, pièce 22 (25 septembre 1884).

2. *Ibid.*, pièce 22.

3. Samory, converti à l'Islam, avait pris ce titre.

4. Le commandement des postes, des troupes et des opérations au-delà de Bakel était, depuis le 18 janvier 1880, confié à un officier supérieur qualifié jusqu'en 1886 de « Commandant supérieur du Haut-Fleuve ». En août 1886, ce titre fut remplacé par celui de « Commandant supérieur du Soudan Français ». C'est Gallieni qui l'inaugura.

vers le sud-ouest. Le prédécesseur de Gallieni, Frey, n'avait pas réussi à y mettre fin. Dans ces circonstances, les instructions ministérielles ne soufflaient mot de Dinguiray :

« ... en finir avec Mamadou Lamine, réorganiser le Boundou, réprimer sévèrement toute nouvelle insurrection des Sarrakolés, ramener à nous par des paroles de clémence les chefs de l'une ou l'autre rive qui ont suivi le marabout »<sup>1</sup>.

Dans la région du Niger, c'est à Samory que seraient consacrés les efforts, nullement guerriers, mais diplomatiques. Une seconde mission, confiée au capitaine Péroz, irait consolider les résultats obtenus par le traité de Keniéba-Koura conclu par ce même Péroz avec l'almami le 23 mars 1886. Mais Gallieni pouvait interpréter comme une conséquence logique de cette action celle qui consisterait à obtenir d'Aguibou les mêmes avantages que l'on exigerait de Samory.

« Plusieurs cours d'eau, qui traversent les États de Samory, rejoignent le Niger sur sa rive droite entre Bamako et Tombouctou. Rien ne sera négligé, par l'Angleterre en particulier, afin d'acquérir la libre navigation sur ces cours d'eau et devancer notre commerce sur les marchés que nous avons voulu, au prix de tant d'efforts, lui assurer. »<sup>2</sup>

Gallieni avait, dès 1879, attribué aux Anglais des visées d'expansion vers le Niger ; il pensait en avoir rapporté la preuve de Nango, en 1881<sup>3</sup> ; il était acquis à la thèse du docteur Bayol sur la richesse des territoires méridionaux. Il se sentit autorisé à assimiler le Tinkisso, affluent de rive gauche du Niger, aux affluents de rive droite. *De sa propre initiative*, il envoya une mission à Dinguiray. La lettre qui suit, adressée au gouverneur du Sénégal, précise et justifie cette décision :

« J'ai pensé qu'il fallait profiter de l'occasion pour étendre notre action encore plus au loin, pour nous ouvrir par le nord la route du Fouta-Djalou et de Dinguiray. Vous savez déjà combien ces pays sont en butte aux visées de l'Angleterre, et même de l'Allemagne. Vous vous rappelez qu'en 1881, le gouverneur Gouldsbury, de Sainte-Marie de Bathurst, et un peu plus tard Sir Row [*sic*], gouverneur de Sierra Leone, ont fait tous leurs efforts pour détruire l'effet de nos négociations avec l'almami de Timbo et s'aboucher avec Aguibou, le chef de Dinguiray. C'est pour déjouer toutes ces tentatives, pour ouvrir définitivement à notre commerce le marché du Fouta-Djalou et des contrées environnantes que j'ai organisé la mission du capitaine Oberdorf. J'ai remis à cet officier une lettre pour Aguibou ainsi que des projets de traités avec ce chef et avec

1. Arch. du Sénégal, 1B/155, pièce 32.

2. *Ibid.*

3. Des lettres en arabe, communiquées par Ahmadou et copiées par l'interprète de Gallieni, Alfa Séga, témoignent en effet de relations entre le gouverneur Gouldsbury et Ségou, mais sur un plan strictement commercial, semble-t-il. Arch. nat., Section Outre-Mer, Sénégal, III/10 bis a.

ceux du Badon, du Niocolo, du Sangara, du Koïn, etc.<sup>1</sup>, pays placés justement sur la route de Timbo et de Labé, à la suite des États déjà placés sous notre protectorat par les récents traités<sup>2</sup>.

Le lieutenant Reichemberg a reçu une mission analogue dans la région située entre le Bafing et la Falémé.

Si ces officiers réussissent, et rien ne peut me faire croire qu'il n'en soit pas ainsi, le Soudan Français s'étendra sans discontinuité depuis le Haut-Sénégal jusqu'au Fouta-Djalou et aux Rivières du Sud. La Gambie seule restera possession anglaise dans son cours inférieur et moyen »<sup>3</sup>.

Les dispositions pacifiques manifestées par Aguibou, et dont Gallieni avait trouvé l'expression dans les lettres de 1884 conservées aux Archives de Kayes, permettaient de réduire au strict minimum les effectifs de la mission : le capitaine Oberdorf serait accompagné de dix hommes, dont seulement trois tirailleurs, et son équipage — deux chevaux, deux mulets — était fort modeste, tout comme ses moyens — 1 500 francs, trois balles de tissu<sup>4</sup>. Il devait, de Bafoulabé à Dinguiray, relever l'itinéraire, dresser la carte — ce qu'il fit avec beaucoup de talent et un peu moins d'exactitude<sup>5</sup> — et faire signer ou renouveler, au passage, des traités aux chefs des pays parcourus. Tous ces traités établiraient « des liens d'amitié, la liberté du commerce et le protectorat et l'assistance de la France »<sup>6</sup>. Il lui était recommandé d'éviter d'entrer dans les détails susceptibles de prolonger les discussions ou d'ajourner les signatures : les problèmes de captifs, de razzias, des droits éventuels sur telle ou telle région devaient être passés sous silence, de même que les questions de douanes et de droits de passage des caravanes<sup>7</sup>. Dans la perspective de la « course au clocher », il fallait faire vite ; même si cette hâte préparait des contestations futures avec les chefs indigènes, elle avait le mérite de marquer la place.

Pour Dinguiray, les instructions particulières étaient un peu plus explicites :

« Votre mission auprès d'Aguibou est la plus importante et aussi la plus délicate. Il est impossible que ce chef accepte de gaieté de cœur le démembrement de l'empire de son père. Mais il sera aisé de lui faire entrevoir la durée de son règne personnel à Dinguiray par l'alliance avec les Français qui, ayant son pays sous leur protection, obligeront ses ennemis à le respecter. Vous l'infor-

1. Badon, Niocolo, Sangara : petits cantons de Haute-Gambie. Koïn : pays situé sur le Bafing au nord-est du Dinguiray.

2. Ces États de dimensions fort modestes, sauf le Boundou, venaient d'être parcourus par les colonnes poursuivant Mamadou Lamine ; il s'agit du Boundou, du Niéri, du Tiali, du Diakha et du Gamon, entre le Haut-Sénégal et la Gambie anglaise.

3. Arch. du Sénégal, 1G/82, pièces 11 et 13. Signature autographe de Gallieni.

4. *Ibid.*, pièce 4.

5. Cf. carte, *ibid.*, pièce 2.

6. GALLIENI, *op. cit.*, p. 307.

7. Arch. du Sénégal, 1G/82, pièce 7. Instructions transmises par le capitaine Vallière.

merez surtout des démarches sans nombre que son frère et roi Ahmadou ne cesse de faire auprès de l'autorité française pour entrer dans notre alliance [...] Vous assurerez Aguibou de la faveur du commandant supérieur, même au cas où Ahmadou revendiquerait comme sienne, par droit d'héritage, la royauté de Dinguiray. En un mot, l'indépendance d'Aguibou et de son peuple, même vis-à-vis du roi de Ségou, lui sera garantie le jour où Dinguiray sera placé sous le protectorat de la France »<sup>1</sup>.

La mission du capitaine Oberdorf dura un peu plus de trois mois, de janvier à la fin d'avril 1887. Elle se déroula sans le moindre incident. Après avoir fait sur sa route une véritable moisson de traités, l'officier français pénétra dans le Dinguiray et rencontra Aguibou à Tamba. Il n'eut donc pas à continuer jusqu'à la capitale, dont les premières descriptions seront fournies un an plus tard par le lieutenant Plat<sup>2</sup>. L'accueil d'Aguibou fut conforme à la réputation d'affabilité du chef toucouleur. Il hésita cependant quelque temps à conclure le traité tout préparé qu'on lui proposait.

Malgré le désir d'Aguibou de s'entendre avec les Français, deux raisons expliquaient ses tergiversations. Tout d'abord, comme Ahmadou dans les discussions de Nango en 1880, le chef de Dinguiray souhaitait conserver la liberté du commerce avec les Anglais de Sierra Leone ; il montra à Oberdorf les lettres reçues de Freetown, et le capitaine put se persuader du caractère suivi des relations avec la colonie britannique : « Les caravanes de Dinguiray se dirigeaient avec une régularité désespérante sur les postes anglais »<sup>3</sup>. Finalement, le négociateur français dut renoncer à toute clause d'exclusivité commerciale.

D'autre part, la situation juridique d'Aguibou n'était pas celle d'un chef d'État indépendant, mais d'un régent ou d'un gouverneur de province pour le compte de son souverain et frère aîné Ahmadou. Bien que ces considérations fussent affaiblies par un grand éloignement géographique et sentimental, elles avaient un certain poids. A Tamba même, les talibés toucouleurs étaient généralement hostiles aux Français et tenaient en un certain mépris Aguibou lui-même. Celui-ci devait compter avec leur fidélité hargneuse au souvenir du Prophète et à l'autorité de son successeur.

Les arguments d'Oberdorf finirent cependant par l'emporter. Après tout, au même moment, Ahmadou n'entamait-il pas les pourparlers qui aboutirent, deux mois plus tard, au traité de Gouri ? Avant de quitter Kayes, Oberdorf et ses auxiliaires africains avaient pu y voir arriver les plénipotentiaires du roi de Ségou<sup>4</sup>. Aguibou dut penser qu'il était temps de mener son propre jeu de cadet jaloux de son aîné,

1. *Ibid.*

2. Arch. du Sénégal, 1G/86, pièce 4, p. 8.

3. Rapport d'Oberdorf, Arch. du Sénégal, 1G/82, pièce 1, p. 33.

4. Le traité de Gouri (12 mai 1887) établissait le protectorat nominal de la France sur les possessions d'Ahmadou.

et que les Français n'auraient plus tellement besoin de traiter avec lui s'ils concluaient d'abord avec Ahmadou. Alors, adieu les cadeaux promis et la protection espérée contre les razzias des sofas de Samory. Le 12 mars 1887, fut signé le traité de Tamba, dont voici le texte intégral :

*Traité d'amitié et de commerce avec le Dinguiray.*

Au nom de la République Française,  
Entre Joseph Gallieni, lieutenant-colonel d'infanterie de Marine, commandant supérieur du Soudan Français, représenté par le capitaine d'infanterie de Marine Oberdorf, et Aguibou, chef du Dinguiray<sup>1</sup>,

A été conclu ce qui suit :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Aguibou, chef du Dinguiray, désireux de nouer un pacte de commerce et d'amitié avec la France, déclare placer son pays sous le protectorat exclusif de la République Française.

Il s'engage à ne signer de traité de commerce avec d'autres nations que par l'intermédiaire du commandant supérieur du Soudan Français.

ARTICLE 2. — De son côté, le gouvernement de la République s'engage à ne s'immiscer en rien dans les affaires du pays de Dinguiray et à laisser son chef administrer ses sujets comme il jugera convenable<sup>2</sup>.

ARTICLE 3. — Aguibou s'engage à laisser ouverte aux caravanes la route vers les établissements français, notamment vers Kita et Médine. Il fera tous ses efforts pour déterminer ses sujets à diriger leurs produits vers nos comptoirs.

Il donnera aide et protection aux traitants français qui viendront commercer dans son pays.

Il fera tout, en un mot, pour que des relations commerciales suivies s'établissent aussitôt que possible entre Kita et Dinguiray et au-delà.

ARTICLE 4. — De son côté, le gouvernement de la République s'engage à user de toute son influence sur les chefs des pays situés entre Dinguiray et nos établissements pour que les caravanes venant de Dinguiray puissent passer librement et sans payer aucune redevance.

Il usera de sévérité, s'il est nécessaire, pour empêcher que les chefs de ces pays ne se livrent à des pillages et à des exactions contre les caravanes venant des territoires soumis à l'autorité d'Aguibou.

Tamba, le 12 mars 1887.

Le Capitaine

*Signé* : OBERDORF.

Le chef du Dinguiray

*Signé* : AGUIBOU<sup>3</sup>.

1. On se contentait de donner à Aguibou le titre de chef ; c'était souligner sa dépendance vis-à-vis d'Ahmadou. Plus tard, une fois Ahmadou chassé de ses possessions, Archinard tirera argument de cette titulature subalterne pour considérer Aguibou comme un simple sujet de la France, dont l'autorité se substituait à celle d'Ahmadou.

2. On peut faire remarquer que pareille clause, répétée dans de nombreux traités, va à l'encontre de la théorie de la « mission civilisatrice » de la puissance coloniale, car elle implique le maintien de l'esclavage, du trafic des esclaves et de toutes les formes brutales de répression « pénale » en usage dans ces pays. La protection est accordée aux chefs, et non aux sujets.

3. Arch. du Sénégal, 13G/8, pièce 151.

Ce traité avait, il convient de le souligner, un caractère tout pacifique et ne prévoyait ni construction de poste ni présence d'un résident français dans les États d'Aguibou.

Le souverain avait fait d'ailleurs une excellente impression sur Oberdorf, qui n'avait eu qu'à se louer de son hospitalité et des prévenances dont il avait entouré le capitaine français lors d'une crise de fièvre bilieuse hématurique. Des cadeaux furent échangés que compléta un peu plus tard, du côté français, l'envoi assez parcimonieux d'une selle anglaise, d'une selle arabe et d'une pendule<sup>1</sup>. Une seconde mission, confiée à Oberdorf, fut chargée de les remettre, au cours d'une exploration du Fouta-Djalou (fin 1887-début 1888). Oberdorf mourut en route, avant d'atteindre Dinguiray, et c'est son adjoint, le lieutenant Plat, accompagné du docteur Frasn, qui reprit contact, en février 1888, avec Aguibou.

Les conclusions du rapport du lieutenant Plat<sup>2</sup> sont assez curieuses. Certes il vante, à son tour, l'amabilité du frère d'Ahmadou, sa paternelle administration et la prospérité de son domaine ; il montre aussi que les Toucouleurs, par la force des choses, sont devenus, de guerriers, commerçants et chefs de caravanes. Mais son sentiment profond ne leur est pas du tout favorable :

« Cet îlot toucouleur, riche des anciennes guerres d'El Hadj Omar, semble avoir une vitalité très grande. Il serait cependant de l'intérêt du Soudan Français de l'occuper, d'en disperser les Toucouleurs et de le restituer à ses anciens propriétaires, les Djalonkés. L'avenir de notre influence en ces régions est dans notre appui donné aux fétichistes contre les musulmans »<sup>3</sup>.

Le lieutenant Plat quitta le Dinguiray pour le Fouta-Djalou, emportant d'Aguibou un excellent souvenir, mais sans rien abdiquer de ses préventions contre les Toucouleurs. Dans une lettre écrite en novembre 1888 au nouveau commandant supérieur, Archinard, il insistera à nouveau sur la nécessité d'occuper les possessions d'Aguibou, et de construire un fort à Dinguiray, moins pour « tenir étroitement en bride le souverain lui-même que pour faire tenir tranquilles ses sujets »<sup>4</sup>. Il est vrai que les derniers mois de 1888 avaient été marqués par un net refroidissement des relations entre Aguibou et les Français. Les visées françaises sur la forteresse de Koundian en étaient la cause.

1. Arch. du Sénégal, 1B/162, pièce 517.

2. Rapport reproduit par GALLIENI, *op. cit.*, pp. 449-485. L'original, un peu différent, se trouve aux Arch. du Sénégal, sous la cote 1G/86, pièce 4.

3. Rapport du lieutenant Plat, Arch. du Sénégal, *ibid.*, pièce 4.]

4. *Ibid.*, pièce 5 (2 novembre 1886).

IV. — L'AFFAIRE DE KOUNDIAN  
ET LES HÉSITATIONS D'AGUIBOU

Quelque trois cents talibés toucouleurs, pour la plupart âgés, se maintenaient dans la citadelle de Koundian. Bien qu'ils ne fussent guère gênants pour les Français, la position qu'ils occupaient à proximité du Bafing pouvait devenir dangereuse pour les communications avec le nouveau protectorat de Dinguiray et avec le poste de Siguiri, construit en 1887 sur le Niger. Par Koundian, Aguibou pouvait également, en cas de brusque revirement de son attitude pacifique, donner la main à Ahmadou, alors revenu au Kaarta. Bien des plaintes étaient aussi parvenues à Kayes des alliés et protégés mandingues : les habitants des petits protectorats du Bambougou, du Solou, du Bafing, étaient en butte aux exactions des cavaliers toucouleurs de Koundian qui avaient toujours considéré les pays voisins de leur *tata* comme taillables et corvéables à merci<sup>1</sup>.

Gallieni écrivit à Ahmadou pour lui demander l'évacuation de Koundian ; le sultan se retrancha derrière le traité de Gouri, dont l'expulsion de la garnison de Koundian aurait constitué une violation formelle. Il s'arrangea pour faire passer quelques renforts à la forteresse et attendit. Sur quoi Gallieni, son temps de séjour achevé, rentra en France et légua ce problème, et bien d'autres, à son successeur Archinard.

Archinard était certainement un esprit moins subtil et, partant, moins compliqué que Gallieni, avec les conceptions duquel il devait se trouver rapidement en désaccord. Pour lui, puisque Koundian était gênant, il n'y avait qu'à faire sauter cet obstacle, comme jadis en 1882, Borgnis-Desbordes avait fait sauter Mourgoula : par l'intimidation et, si nécessaire, par la force. En arrivant à Kayes, le nouveau commandant supérieur y trouva des lettres de protestations d'Ahmadou, mais aussi d'Aguibou, poussé par les Toucouleurs de Tamba, pour qui Koundian représentait le dernier écran protecteur contre les Français :

« Tu veux décidément pénétrer dans notre village, bon gré, mal gré, avait écrit Aguibou à Gallieni ; mais sache bien que tu n'as aucun prétexte à cet effet, car les habitants en sont mes sujets, et indépendamment de cela, mon frère Ahmadou ne vous a jamais fait de tort, pas plus que moi »<sup>2</sup>.

En fait comme en droit, Koundian n'avait jamais dépendu de Dinguiray, mais la menace française avait pour premier résultat de

1. Arch. du Sénégal, 15G/76, chemise 2, pièce 93 (*s.d.*).

2. Arch. du Sénégal, 15G/75, chemise 1, pièce 5 (lettre reçue le 24 juin 1888).

rapprocher, de façon inattendue, les deux héritiers d'El Hadj Omar. Le commandant Rivière des Borderies, remplaçant intérimaire de Gallieni, avait encore aggravé le différend avec Aguibou par une réponse brutale, l'avisant que s'il cherchait à troubler le pays, il ne tarderait pas à s'en repentir<sup>1</sup>. Du coup, c'est vers Samory que le frère cadet d'Ahmadou se tourna. Les deux voisins conclurent une alliance pour la conquête de territoires tels que le Baleya et le Oulada que le traité de Nyako (13 février 1889) plaçait sous la souveraineté nominale de la France. Quelques cavaliers dépendant d'Aguibou allèrent razzier des villages non loin de Siguiri.

Archinard recherchait un fait d'armes avant la fin de février 1889 pour pouvoir être inscrit au tableau d'avancement pour le grade de lieutenant-colonel<sup>2</sup>. Ses instructions ministérielles portaient de renforcer les bons rapports avec le chef de Dinguiray<sup>3</sup> pour en faire un tributaire des Français ; il sut manier assez habilement promesses et menaces. Il apportait de France des cadeaux pour Aguibou, en particulier six chaises qu'il avait choisies en compagnie de Gallieni, et sur ses conseils, pensant satisfaire ainsi les goûts du prince toucouleur pour le mobilier européen<sup>4</sup>. Il décida d'attendre jusqu'après la prise de Koundian — qui eut lieu le 18 février 1889, après un rude assaut — pour lui donner ces présents. A cette date, Aguibou s'apprêtait à partir en campagne dans le Baleya, avec Soriba, le fils de Samory. La lettre qu'il reçut d'Archinard le confirma dans ses intentions, pour le moment hostiles aux Français :

Kabada, le 22 février 1889.

Le commandant supérieur à Aguibou,

« Je t'annonce que j'ai détruit Koundian.

Le colonel Gallieni t'avait dit qu'il fallait que ces gens s'en aillent. Je ne veux rien de tes États, je veux vivre en paix avec toi et conserver le traité ; mais Koundian n'était plus dans tes États ; il était dans les miens et mettait le trouble. Dans ta lettre, tu me disais d'envoyer à Ahmadou pour traiter cette question. Dieu m'a donné la force : j'en use pour ce qui est juste. J'ai des cadeaux pour toi à Kayes, si tu es dans de bonnes dispositions [...] Crois-moi, ceux-là seuls qui seront avec nous seront forts et jouiront de la paix »<sup>5</sup>.

Aguibou ne répondit pas à la lettre d'Archinard et commença une série de razzias entre Tinkisso et Niger. Archinard, informé, se porta dans la région de Siguiri. Il faillit bien entrer en conflit direct avec les guerriers d'Aguibou, que la seule vue d'une petite colonne française dis-

1. *Ibid.*, pièce 4 (réponse du 26 juin 1888).

2. La nouvelle de la prise de Koundian parvint cependant trop tard pour l'inscription au tableau qui n'intervint que le 7 février 1890.

3. Arch. du Sénégal, 1D/94, pièce 24.

4. Goûts signalés par le lieutenant Plat.

5. Arch. du Sénégal, 15G/75, chemise 1, pièce 48.

persa sans combat. Au chef toucouleur, qui continuait de prétendre à la possession de Koundian qu'Ahmadou lui aurait cédé l'année précédente<sup>1</sup>, Archinard rétorqua par une sévère mise en demeure :

« Réfléchis-bien ; pour moi, je t'avertis maintenant que si tu reviens jamais, toi ou tes guerriers, dans les pays que Samory m'a donnés par traité, ou si tu pilles un de mes villages, je n'irai pas prendre ton pays ; je n'en ai pas besoin<sup>2</sup>, et je n'en veux pas. Mais j'irai t'en chasser. Tu es averti.

Pour les cadeaux, [...] si ton envoyé est porteur d'une lettre convenable pour moi, je les lui ferai remettre. Il faudrait qu'il ait avec lui quatre ou cinq porteurs »<sup>3</sup>.

Fut-ce la constatation de sa faiblesse et de son impuissance à agir contre les Français ? Fut-ce plutôt l'attrait des cadeaux promis, et d'autant plus alléchants qu'on les savait à Kayes, prêts à être expédiés à leur destinataire s'il se montrait conciliant ? Toujours est-il qu'Aguibou rengaina dès lors ses prétentions et se fit humble et repentant. Trois lettres successives en témoignèrent où il déclarait se désolidariser de Samory et de Soriba, reconnaissait que Koundian ne dépendait pas de lui mais d'Ahmadou et expliquait le bien-fondé de ses revendications sur le Oulada, pays où El Hadj Omar avait jadis possédé un village<sup>4</sup>.

Déjà les envoyés d'Aguibou étaient arrivés à Siguiri pour prendre langue avec le commandant supérieur au sujet des cadeaux que chaque lettre du chef toucouleur quémandait. En fait, si l'on met à part, bien sûr, l'inimitié profonde qui séparait les deux frères et les griefs anciens d'Aguibou contre Ahmadou, il semble bien que cette fois le sultan de Ségou ait été trahi par son cadet pour six chaises de « style » achetées chez Dufayel. Elles ne tardèrent pas à prendre le chemin de Dinguiray, accompagnées de ce satisfecit d'Archinard :

« J'ai reçu ta lettre et elle m'a fait plaisir : je suis content que ce soit Dieu qui n'ait pas permis que nous nous rencontrions par les armes [...] J'ai gardé tes envoyés avec moi jusqu'à Kayes pour leur remettre les cadeaux qu'ils te portent. Je serai heureux de continuer les bonnes relations avec toi et de te faire parvenir des cadeaux [...] Mais le Oulada ne peut pas être à toi »<sup>5</sup>.

Désormais, Aguibou sera un instrument docile aux mains des Français habiles à choisir et doser les présents ; meubles et articles de sellerie prendront à intervalles répétés le chemin de Dinguiray,

1. *Ibid.*, pièce 4.

2. En fait, les instructions ministérielles recommandaient à Archinard de réduire Aguibou à l'état de tributaire. Arch. du Sénégal, 1D/94, pièce 24.

3. Arch. du Sénégal, 15G/75, chemise 1, pièce 15.

4. *Ibid.*, pièces 16, 17, 18.

5. *Ibid.*, pièce 21 (15 juin 1889).

accompagnés d'autres objets qui tous arrachent à leur bénéficiaire des cris d'admiration. Ayant reçu en décembre 1889 un assortiment de tissus, trois glaces dont deux ornées de « pierreries », deux rasoirs, un sabre, une chéchia brodée d'or, un turban et une paire de bottes à la française<sup>1</sup>, Aguibou déclare n'avoir jamais vu de cadeaux aussi bien choisis et fait dire à Archinard que maintenant leurs deux mains sont unies, que rien ne les séparerait et que la cause d'Ahmadou n'était pas la sienne, ce dernier n'ayant qu'un souci, se débarrasser de ses frères et assurer la fortune de son fils Madani<sup>2</sup>.

Comblé de présents « surpassant tout par leur beauté »<sup>3</sup>, le chef de Dinguiray n'élèvera plus la voix pour des protestations d'une certaine importance. Il sera le modèle de ces princes soumis sur lesquels pourra s'édifier une politique d'administration indirecte de l'empire toucouleur démembré, et le premier de ces grands tributaires, prônés par Gallieni, qui ne tarderont pas à voir leur pouvoir rogné, leurs droits discutés, leur autorité placée sous l'étroit contrôle d'un résident militaire ou civil.

En avril 1890, Archinard marcha sur Ségou, mal défendue par Madani, et prit la ville avec l'aide des Bambara du Grand Bélé Dougou. Madani s'enfuit et réussit à rejoindre son père qui tenait Nioro et le Kaarta. En affirmant que cela ne changeait rien à leur amitié, Archinard tint à communiquer lui-même la nouvelle à Aguibou<sup>4</sup>. Ce dernier la reçut sans broncher. Sans doute caressait-il déjà l'espoir de succéder à Ahmadou, au moins partiellement. Il estimait y avoir plus de droits que son neveu Madani. El Hadj Omar n'avait-il pas, en 1863, après avoir intronisé Ahmadou comme son héritier unique, recommandé à celui-ci de choisir comme successeur un de ses frères, selon la règle orientale du séniorat ? Après la disparition de son père, Ahmadou s'était bien gardé d'obtempérer. Mais en chargeant Aguibou de le remplacer à Ségou de 1870 à 1874 et en l'envoyant plus tard gouverner Dinguiray, première capitale de leur père, n'avait-il pas implicitement désigné son cadet comme son héritier présomptif ? Depuis, plusieurs fils d'El Hadj Omar étaient morts — Habibou, Moktar, Mountaga, Daye —, deux autres — Mounirou et Ahmédou — vivaient en exil au Macina. Entre Aguibou et le pouvoir suprême, il ne restait plus qu'un seul obstacle : Ahmadou lui-même.

Celui-ci fut chassé de Nioro et du Kaarta par Archinard au début de 1891. La conquête du Soudan se précipitait. Bonne occasion pour Aguibou, dont le commandant supérieur, écartant Madani, reconnaît sans doute les droits, se faisant ainsi, en quelque sorte, l'exécuteur

1. *Ibid.*, pièce 33 (16 novembre 1889).

2. *Ibid.*, pièce 34. Note autographe d'Archinard.

3. *Ibid.*, pièce 31 (25 juillet 1889).

4. *Ibid.*, pièce 36 (13 mai 1890).

testamentaire du prophète toucouleur ! L'intérêt politique, l'avidité matérielle et la reconnaissance s'unissaient à une certaine légitimité pour faire à tout jamais d'Aguibou l'homme-lige des Français.

#### V. — LE DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE D'AHMADOU

Aguibou s'illusionnait sur les intentions des Français à son égard. Le commandant Archinard n'entendait pas avoir abattu un empire pour en voir s'édifier un autre sur ses ruines. Aussi prit-il toutes les mesures possibles pour empêcher sa reconstitution sous une forme ou sous une autre. Son morcellement en divers territoires, les uns annexés, les autres protégés, mais de plus en plus étroitement surveillés, lui paraissait la seule solution définitive sur le plan politique.

Mais l'empire d'El Hadj Omar et d'Ahmadou n'avait pas été qu'une construction politique : il avait été solidement ancré sur la domination d'un groupe ethnique, les Toucouleurs. Il importait donc de ne pas laisser ce groupe ressaisir la suprématie, qu'on lui avait si péniblement arrachée, sur les autres ethnies qu'il avait jadis soumises et qui hésitaient à se croire libérées. Aussi, bien qu'il ne fût nullement question d'extirper l'Islam du Soudan, la politique du commandant supérieur était-elle nettement antimusulmane, essentiellement parce que la religion islamique avait été le principal moteur de la conquête toucouleur, et qu'elle était restée jusqu'au bout l'élément fondamental du prestige d'Ahmadou : Émir Al-Mouminîn, Commandeur des Croyants.

Ces trois principes — morcellement, division et abaissement des Toucouleurs, méfiance extrême à l'égard de l'Islam — allaient présider au remaniement des territoires conquis par les Français.

Le pays de Ségou fut tout d'abord rendu aux descendants d'Ali Diara, le dernier roi ambara dépossédé par El Hadj Omar en 1861. Mais le nouveau *fama*<sup>1</sup>, Mari-Diara, comprit vite qu'il n'était plus qu'un instrument entre les mains des Français ; il complota pour s'emparer du territoire de Nango qu'ils s'étaient réservé. Prévenu, le commandant de la résidence de Ségou, le terrible capitaine Underberg, attira Mari-Diara et ses principaux conseillers dans un piège et les fit sommairement exécuter. Finalement, après un essai malheureux de confier à un chef massassi l'ancien royaume des Diara, Archinard dut se résigner à faire du pays de Ségou un territoire d'administration directe, tandis que la ville et la région de Sansanding étaient placées sous l'autorité de Mademba Sy, ancien postier sénégalais et chef de la brigade télégraphique du Soudan. Ce Toucouleur, d'une fidélité à

1. « Roi, souverain » en bambara.

toute épreuve, serait cependant étroitement tenu en bride. Le Gouverneur de Lamothe<sup>1</sup>, consulté par Archinard, avait approuvé cette mesure, qui constituait plus un avancement qu'un avènement :

« Nous n'avons point jusqu'ici de moyen terme entre l'administration directe des commandants de cercle ou le simple protectorat appliqué à des États où l'autorité est exercée par un souverain noir suivant les formes accoutumées du pays. C'est à l'intelligence et au bon sens de Mademba qu'il appartient de créer ce moyen terme, dont le succès pourrait produire des conséquences heureuses et fécondes dans un avenir très rapproché. Du reste, il n'y a là qu'un essai qu'on est toujours maître d'interrompre s'il ne donne pas les résultats attendus »<sup>2</sup>.

A mi-chemin entre les deux systèmes indiqués par le gouverneur, et toujours susceptible de modifications par la seule volonté de la puissance colonisatrice, ce régime allait servir de modèle à l'organisation d'autres territoires : comme à Sansanding, les nouveaux souverains reconnus par la France auraient à supporter et entretenir des garnisons de tirailleurs, et à prendre l'avis des autorités françaises locales pour toute décision importante. Leur vassalité leur imposerait de ne signer aucun traité, de n'engager aucune guerre sans l'assentiment des commandants supérieurs<sup>3</sup>.

Aguibou fut du nombre. Peu de temps après l'installation de Mademba Sy à Sansanding en mars 1891, Archinard envoya le lieutenant Compagnon chercher le chef de Dinguiray et l'amener à Kita<sup>4</sup>. Aguibou suivit sans hésitation l'officier français. Peut-être espérait-il être mis en possession des provinces occidentales de l'empire toucouleur. Arrivé à Kita en mai 1891, il y attendit quelques jours le commandant supérieur. Pendant ce temps, il put se persuader, et de la puissance des Français, et de l'inanité de ses propres espoirs : Archinard avait déjà réorganisé le Kaarta, le Bakhounou et les autres territoires enlevés à Ahmadou, y nommant des commandants de cercles français et des chefs de canton bambara.

Archinard exigea d'Aguibou une remise à la France du royaume de Dinguiray, annexé comme les autres provinces qui avaient dépendu d'Ahmadou. Aguibou s'exécuta, se déclara français et prêt à se rendre partout où le gouverneur lui dirait d'aller. Le titre de roi lui fut laissé<sup>5</sup>.

Une garnison française fut envoyée dans ce qui avait été, quarante ans plus tôt, la base principale d'El Hadj Omar. Le sous-lieutenant Maritz, premier commandant de la nouvelle province, reçut des

1. Gouverneur du Sénégal et dépendances de 1890 à 1895.

2. Arch. du Sénégal, 2B/78, p. 12 (6 mars 1891).

3. J. MÉNIAUD, *Les pionniers du Soudan*, Paris, 1931, II, p. 118.

4. Arch. du Sénégal, 1G/163.

5. *Journal Officiel de la Colonie du Sénégal*, 4 juin 1891, p. 237. Décision du 23 mai 1891.

instructions précises qui marquaient bien la position désormais subalterne du frère d'Ahmadou :

« ... Je laisse à Aguibou le gouvernement de la province. Vous n'aurez donc pas à vous immiscer dans les affaires intérieures de Dinguiray et Aguibou continuera à rendre la justice et à recevoir les cadeaux des Dioulas comme par le passé. »  
 « ... Vous chercherez à connaître l'entourage d'Aguibou, dans lequel nous avons des ennemis, et vous vous tiendrez au courant des événements qui se passent dans le Dinguiray et le Fouta-Djalon [...] Vous pourrez chercher à vous faire aimer d'Aguibou, je crois que vous y arriverez. Ne lui accordez cependant pas toute votre confiance et cherchez à voir par vous-même. Traitez-le avec beaucoup d'égards ; il tient surtout à paraître. Je lui ai laissé le titre de roi ; il faut ménager sa susceptibilité »<sup>1</sup>.

Il y eut, bien sûr, d'assez nombreuses frictions. Aguibou était-il vexé d'être sous la tutelle d'un simple sous-lieutenant ? A plusieurs reprises, à Dinguiray, il condamna sa porte à Maritz. Celui-ci protesta qu'il n'était pas venu auprès d'Aguibou pour y faire antichambre et qu'il désirait être reçu toutes les fois qu'il se dérangeait pour cela. Il exigea d'être traité d'égal à égal. Le fils d'El Hadj Omar s'inclina, et Maritz put le voir librement. « A telle heure qui me plaît »<sup>2</sup>, écrit-il. Quand on pense à Gallieni essayant sans succès d'être reçu par Ahmadou pendant le séjour forcé à Nango, en 1880-1881, on mesure le chemin parcouru en dix ans. Il est vrai qu'Aguibou n'avait ni le caractère ni le prestige de son aîné et qu'il agréait volontiers la présence des tirailleurs et de leur officier, comme protection contre Samory. Ce dernier avait profité du voyage du chef toucouleur à Kita pour ravager le Dinguiray et prendre ou disperser ses captifs. Maritz et ses hommes rétablirent l'ordre, mais le partage du butin et des prisonniers donna lieu à de vives contestations. Saisi par Aguibou, le commandant supérieur lui donna tort et lui fit comprendre qu'il ne devait pas compliquer sa tâche<sup>3</sup>. De son côté Maritz se déclarait choqué « des habitudes de despote noir que le roi de Dinguiray n'abandonne que difficilement »<sup>4</sup>. Sans doute fait-il ici allusion au droit de justice exercé selon les formes traditionnelles ; pareil grief sera plus tard relevé contre le successeur d'Aguibou, son fils Makki.

Car Aguibou ne resta pas très longtemps à Dinguiray. Ses contestations avec le commandant de poste français et surtout la menace renouvelée des sofas de Samory l'incitèrent à se rendre auprès d'Archinard, revenu à Kayes à l'automne de 1892 avec le titre de commandant supérieur civil et militaire du Soudan. Aguibou reçut un accueil

1. Arch. du Sénégal, 15G/75, chemise 1.

2. Arch. du Sénégal, 1G/168, pièce 3. Notes sur Aguibou et son entourage, par le sous-lieutenant Maritz.

3. Arch. du Sénégal, 15G/75, chemise 1, pièce 42. Colonel Humbert à Aguibou (n.d.).

4. Arch. du Sénégal, 1G/168, pièce 3.

empresé. Invité à suivre Archinard dans ses opérations militaires, il accepta, pensant peut-être y gagner une couronne plus importante que celle de Dinguiray. Le colonel était bien décidé, en effet, à en finir avec Ahmadou, installé à Bandiagara d'où il avait chassé du trône du Macina son jeune frère et rival Mounirou.

Sans le savoir, Aguibou venait de quitter pour toujours le Dinguiray. Il avait laissé là-bas la plus grande partie de sa famille et de ses biens, et son fils aîné Makki exerçait la régence.

Makki, sur le compte duquel les rapports des différents commandants de poste resteront bons jusqu'à ce qu'on désire se débarrasser de lui<sup>1</sup>, n'avait pas la courtoisie un peu veule de son père. Il souffrit beaucoup plus que lui de sa position de plus en plus dépendante. On le flanqua d'un conseil de notables, ce qui contribua encore à l'aigrir<sup>2</sup> ; mais on continua à fermer les yeux sur son avidité et sur sa dureté avec ses sujets jusqu'au moment où la réorganisation des colonies du Soudan et de Guinée parut rendre nécessaire son effacement. Alors que les notes portées sur les bulletins semestriels de l'administration restaient très favorables jusqu'à la fin de 1898<sup>3</sup>, leur style changea brusquement au début de 1899. Le nouveau commandant de poste, le lieutenant Bouchez, se plaignit des « exactions énormes de Makki »<sup>4</sup>. On ne se souvint plus, en haut lieu, des mérites passés — vrais ou supposés — de celui que quelques mois plus tôt on décrivait comme « ... très soumis, très obéissant, suivant scrupuleusement les conseils qui lui sont donnés ; ayant très souvent fait preuve d'une grande et franche amitié avec les Français »<sup>5</sup>. Le colonel de Trentinian, gouverneur du Soudan français, prononça la destitution de Makki, l'exila à Kayes, en mars 1899, et le remplaça par son cousin Baba Tall, mais seulement comme chef coutumier des Toucouleurs du cercle de Dinguiray. Le pays fut placé sous le régime d'administration directe. Symboliquement, Bouchez fut chargé de détruire le *tata* d'El Hadj Omar. On ne toucha pas à la mosquée, qui est encore de nos jours un des hauts lieux de l'Islam tidjane. Et le nouveau cercle fut taxé de 10 000 francs d'impôt par an, pour commencer, à payer de préférence en nature, en caoutchouc<sup>6</sup>. Ainsi s'achevait l'histoire du petit État fondé par El Hadj Omar au pied du Fouta-Djalon, une cinquantaine d'années plus tôt.

1. Arch. du Sénégal, 7G/34, chemise 5, pièce 136.

2. Arch. du Sénégal, 7G/39, chemise 2, pièces 3 et 7.

3. Arch. du Sénégal, 1G/168, pièce 3, appréciation de Maritz ; et 7G/34, chemise 5, pièce 136. Fiches de renseignements sur les notables, colonie de la Guinée française.

4. Arch. du Sénégal, 7G/39 (rapport du 5 février 1899).

5. Arch. du Sénégal, 7G/34, pièce 136.

6. Les officiers avaient signalé l'abondance de lianes à latex, du genre *Landolphia* (Arch. du Sénégal, 7G/39, *passim*).

## VI. — AGUIBOU, ROI DU MACINA

Archinard avait chassé Ahmadou du Macina en avril 1893 ; sans doute, s'il eût suivi son sentiment, le colonel aurait-il procédé à l'annexion pure et simple du pays conquis. Mais les instructions ministérielles lui interdisaient de le faire ; et la campagne contre Ahmadou n'était même pas prévue au programme de 1893. Aussi fallut-il user d'un subterfuge : le Macina deviendrait un royaume protégé.

Aguibou pensait, contre toute espérance, recueillir la succession de son frère à Nioro et avait multiplié les avances à ce sujet pendant les opérations contre Ahmadou. Mais Archinard ne tenait pas à encourager la reconstitution d'un État toucouleur au Kaarta, même étroitement tributaire et surveillé, alors que les mouvements d'émigration vers l'est avaient repris au Fouta sénégalais. C'est donc à Bandiagara, primitivement promis à Mademba Sy, qu'Aguibou reçut une couronne, à vrai dire assez dérisoire, en échange de celle de Dinguiray, dévolue pour le moment à Makki.

Deux lettres officielles, l'une en français, l'autre en arabe, toutes deux signées d'Archinard et d'Aguibou, et enregistrées plus tard au sous-secrétariat d'État des colonies<sup>1</sup>, établirent nettement les droits et les devoirs d'Aguibou. Lecture solennelle en fut faite à Bandiagara, le 4 mai 1893. C'est « *en vertu des pouvoirs conférés par le gouvernement français* » à Archinard, que celui-ci *faisait* Aguibou roi du Macina. Formule consacrée, de style autoritaire : il ne s'agissait plus de traité, mais de décision administrative. Le colonel insistait sur le fait que la promotion était une récompense de la fidélité et des bons sentiments témoignés par Aguibou à la France. La protection de celle-ci était assurée au nouveau royaume par la présence d'une garnison d'une cinquantaine d'hommes et d'un officier, stationnée à Bandiagara. Cette demi-compagnie de tirailleurs serait en partie nourrie par les soins d'Aguibou, qui devait en outre envoyer chaque année à Ségou dix beaux chevaux mâles d'au moins quatre ans. Le tribut n'était pas très lourd, mais sa seule exigence montrait bien la situation dépendante réservée à Aguibou. Les frontières de son royaume étaient fixées par l'autorité française, et les mouvements de population — plus particulièrement des Toucouleurs — soumis à son agrément préalable.

Archinard faisait remarquer que la nomination d'un roi toucouleur au Macina montrait au monde noir que les Français n'avaient de parti pris contre personne, quelles que soient la race (toucouleur),

1. Arch. du Sénégal, 15G/75, chemise 1, pièces 57 et 58. Les deux signatures figurent sur les deux exemplaires.

la famille (celle d'El Hadj Omar) et la religion (l'Islam). Mais un peu plus loin, il mettait Aguibou en garde contre les Toucouleurs, l'invitant à se méfier de leur esprit d'intrigues, de leurs trahisons possibles. Il faudrait renvoyer dans le Fouta sénégalais tous ceux qui se montreraient turbulents et ne pas leur permettre de circuler dans le Soudan sans laissez-passer. Bref, le nouveau roi était invité à considérer les membres de sa nation comme ses pires ennemis : « Ils combattent bien, mais trahissent souvent ». Et le plus piquant n'était-il pas d'entendre Archinard rappeler qu'El Hadj Omar, Mountaga, Mounirou et Ahmadou lui-même avaient été victimes de ces trahisons. Aguibou en savait quelque chose, lui qui avait abandonné la cause de son frère pour servir les Français...

« Je crois que cette lettre, concluait le commandant supérieur, signée de nous deux et approuvée par le gouvernement français, suffit pour établir que nos relations doivent être toujours dictées par une amitié et une confiance réciproques, et que si des difficultés venaient à s'élever, elles pourront être résolues en s'inspirant de part et d'autre de ces sentiments. »

Entérinée et enregistrée par le gouvernement français, cette lettre avait presque valeur d'instrument diplomatique. Du moins serait-on tenté de l'admettre. Mais en réalité c'était une « charte octroyée » — et même moins : une « Instruction générale sur l'organisation du royaume de Macina », adressée par le commandant supérieur à son subordonné et vassal. Les droits qu'elle conférait au dernier souverain toucouleur pouvaient lui être retirés par un acte ou une série d'actes semblables.

C'était le type même de « traité » de protectorat que depuis treize années on cherchait à imposer à Samory et surtout à Ahmadou. Un protectorat étroit, soumis à une contribution annuelle et à de nombreuses restrictions de souveraineté ; une allégeance contrôlée par la présence d'un officier français et d'une ou plusieurs garnisons ; le droit pour les Français de construire de nouveaux forts, de nouveaux établissements sur le Niger, autant de redevances et d'obligations féodales dont Aguibou devrait s'acquitter en échange du fief qui lui était dévolu. A défaut d'Ahmadou, dont la résistance continuait au nord du Macina, la soumission, la bonne volonté et la cupidité de son cadet permettaient à Archinard de conclure brillamment le long conflit franco-toucouleur. Ahmadou n'était plus qu'un errant, un proscrit ; mais la Légion d'Honneur brillerait bientôt sur le boubou de cérémonie d'un autre fils d'El Hadj Omar... Encore un beau sujet d'image d'Épinal !

Mais toute médaille a son revers. De nombreuses contestations opposèrent, pendant les premières années de son règne, Aguibou et les Français. C'est que le Macina était une zone d'opérations, à la

fois contre Ahmadou et contre Tombouctou. On ne demandait pas au souverain de Bandiagara de fournir des supplétifs et de participer à la lutte, ce qu'il eût sans doute trouvé normal ; mais on exigeait de ses sujets de nombreuses prestations (corvées, portages) et des fournitures de vivres. Pour assurer les transports par pirogues, le commandant du poste de Djenné n'hésita pas à faire passer de force sur la rive gauche du Niger, les Somono, peuple pêcheur et batelier, qui sur la rive droite dépendaient d'Aguibou. Et le roi du Macina de se plaindre qu'il lui a tout pris, depuis San jusqu'à Mopti, et de réclamer justice à Archinard<sup>1</sup>. Dès lors, les récriminations ne vont plus cesser. Après Archinard, ce sera au tour de Grodet, le premier gouverneur civil du Soudan, d'être assailli des plaintes d'Aguibou : contre le capitaine Bonaccorsi, résident de Bandiagara<sup>2</sup> ; contre le commandant de Ségou qui retient indûment des membres de la famille Tall<sup>3</sup> ; contre les réquisitions de mil, de riz, de porteurs<sup>4</sup>. Malgré la fréquence de ses lettres, soigneusement calligraphiées en arabe et ornées de son cachet officiel<sup>5</sup>, Aguibou dut assez vite se résigner à n'être plus le maître chez lui. On ne l'autorisait pas non plus à faire venir de Dinguiray ses gens, ses femmes et ses biens : l'opinion publique française aurait sans doute été choquée d'apprendre que l'administration de la République se prêtait, en 1894, à la transportation de plusieurs centaines d'esclaves. En 1900 Aguibou les réclamera encore, en vain, semble-t-il. Mais dès le mois de mai 1894 il adressait à Grodet ces lignes désenchantées :

« On m'a dit que c'était moi qui étais le chef des Noirs ; on ne peut pas dire que je suis incapable de commander, seulement il y a les Blancs qui se mettent entre mes gens et moi. Aujourd'hui je ne sais pas ce que je suis ici : je ne commande plus les gens de mes pays, ni ceux de Dinguiray »<sup>6</sup>.

Mais les haines que son ralliement aux Français avaient suscitées dans sa famille — « ma nièce Médina Tall me hait sous prétexte que je suis d'accord avec vous et que son père vous fait la guerre... »<sup>7</sup> — et le voisinage d'Ahmadou, dont il pouvait toujours craindre un retour offensif, le rendaient accommodant. Il signalait aux autorités les mouvements réels ou supposés de son aîné et appelait souvent à l'aide : « Faites en sorte que nous ayons la sécurité », écrivait-il au

1. *Ibid.*, pièce 70 (août 1893).

2. *Ibid.*, pièce 68.

3. *Ibid.*, pièces 70 et 77.

4. Arch. du Sénégal, 15F/75, chemise 1, pièce 66.

5. Lorsque le tampon faisait défaut, une pièce de cinq francs en argent, encrée au revers, pouvait fort bien le remplacer... (Arch. du Sénégal, 15G/75, chemise 1, pièce 44).

6. *Ibid.*, chemise 2, pièce 3.

7. *Ibid.*, chemise 1, pièce 70.

gouverneur<sup>1</sup>, qui ne perdait pas une occasion de lui rappeler sa faiblesse :

« Sache bien, Aguibou, que si nous éprouvions un échec, ce n'est pas avec tes propres forces que tu te soutiendrais au Macina [...] Je t'écris cela pour que tu te dises toujours que tes intérêts sont ceux des Français et qu'il faut que tu les aides de tout ton pouvoir »<sup>2</sup>.

La situation matérielle d'Aguibou s'améliora cependant lorsque la menace d'Ahmadou s'éloigna vers le pays Haoussa et que les Français eurent solidement assis leur autorité sur Tombouctou. Jusqu'en 1903, il perçut, sur les impôts annuels de son territoire, une somme importante<sup>3</sup>. Sur cette somme, il devait entretenir une assez nombreuse suite, qui alla encore en augmentant lorsqu'à partir de 1900 son fils Makki fut autorisé à le rejoindre à Bandiagara<sup>4</sup>, après un an d'exil à Bamako. Les libéralités du gouvernement continuèrent assez longtemps et l'ameublement de son palais s'enrichit<sup>5</sup>.

Mais on lui reprochait son orgueil qui le poussait à vouloir conserver les apparences du pouvoir absolu alors qu'il était en tutelle, les exactions de ses sofas dans les villages et surtout les difficultés qu'il eut durant tout son règne avec les populations du pays Dogon. On surveilla puis on interdit ses achats de fusils et de poudre<sup>6</sup>. Un conseil de notables, qui n'étaient pas tous toucouleurs, lui fut imposé par le commandant Destenaves<sup>7</sup>. Le contrôle direct ou indirect s'appesantissait. Ainsi allait s'accomplir le vœu exprimé en 1895 par le colonel de Trentinian, gouverneur du Soudan, dans une lettre adressée à Aguibou et à Babemba, roi de Sikasso :

« Si vous voulez nous y aider, dans peu de temps vous pourrez déposer les armes, et vous n'aurez plus, vous autres chefs, qu'à faire cultiver, et reposer en paix [*sic* !]. Tel est notre but »<sup>8</sup>.

Ce « requiescat » politique devait intervenir pour Aguibou au début du siècle. William Ponty, alors délégué permanent du Gouverneur général, en exposa ainsi les raisons :

« Dans une brillante série d'expéditions, le commandant Destenaves allait conquérir les contrées de la boucle du Niger, s'étendant jusqu'à Ouagadougou, Dori et Say. Dès lors l'État-tampon du Macina n'avait plus de raison d'être, et nous ne pouvions plus garder, au milieu de nos possessions administrées en

1. *Ibid.*, pièce 77.

2. *Ibid.*, pièce 72.

3. Arch. du Sénégal, 15G/100, pièce 3, p. 12.

4. Arch. du Sénégal, 15G/75, chemise 3, pièces 1 à 3.

5. *Ibid.*, chemise 1, pièce 72.

6. *Ibid.*

7. Arch. du Sénégal, 7G/39, pièce 2.

8. Arch. du Sénégal, 15G/75, chemise 1, pièce 51.

cercles, cette résidence<sup>1</sup> où les règles communes à notre administration n'étaient pas appliquées, où l'impôt était payé au gré du Fama, où régnait encore le despotisme noir avec tous ses excès »<sup>2</sup>.

Une première étape, décidée en 1901 par le Gouverneur général Ballay, consista en un recensement des populations pour établir des rôles d'impôts ; mais il fallut pour beaucoup de détails s'en remettre à Aguibou lui-même qui fit tout son possible pour que les villages toucouleurs fussent épargnés.

En 1903, des mesures plus catégoriques furent prises. Un administrateur civil fut nommé, et la résidence de Bandiagara transformée en cercle. Aguibou fut réduit au rang de simple chef coutumier : il devenait uniquement le chef des Toucouleurs du cercle, n'ayant plus aucune autorité sur les autres populations, dont les chefs furent dûment informés de ce nouvel état de choses. L'allocation consentie à Aguibou sur l'impôt annuel fut ramenée à 80 000 francs, somme encore considérable, mais sur laquelle il devait entretenir toute sa famille, celles de Makki et de ses autres fils, et payer ses serviteurs et fonctionnaires coutumiers<sup>3</sup>. Il paraît qu'il était finalement, malgré cette somptueuse liste civile, assez gêné<sup>4</sup>.

La fin du royaume du Macina fit l'objet d'un décret du ministre des Colonies du 12 février 1903, sur proposition du Gouverneur général Roume<sup>5</sup>. Ainsi disparaissait le dernier lambeau encore autonome de l'empire d'El Hadj Omar.

Aguibou lui survécut encore quelques années. Il resta à Bandiagara ; son entourage s'amenuisait avec ses ressources. Mais il se paraît encore du titre de roi et faisait observer par les siens le protocole traditionnel.

« Il aimait à rappeler sa splendeur passée, à raconter sa jeunesse, ses luttes avec son frère Ahmadou, ses relations avec nos grands chefs militaires, et les colonnes auxquelles il prit part en leur compagnie. De son passé, il avait conservé des manières polies que son extérieur presque distingué rendait plus remarquables encore, et un grand amour des revues et autres cérémonies pompeuses. Le 14 juillet était son triomphe : superbement vêtu, élégamment botté, couvert de décorations au milieu desquelles brillait la Légion d'Honneur, il assistait à la revue, aux jeux et aux courses. Malgré la joie qu'il éprouvait de paraître ainsi en public, sa physionomie fine laissait percer l'amertume que le souvenir d'une puissance passée mettait dans son cœur. »<sup>6</sup>

1. Noter la distinction entre le *cercle*, circonscription d'administration directe, et la *résidence*, territoire protégé où la France est représentée auprès du souverain local par un résident.

2. Arch. du Sénégal, 15G/100, pièce 3, p. 9.

3. *Ibid.*, p. 12.

4. A. DE LOPPINO, « Souvenirs d'Aguibou », *Bulletin du CEHS de l'A.O.F.*, 1919, p. 24 sq.

5. *Ibid.*

6. Bendaoud MADEMBA, « La dernière étape d'un conquérant », *Bulletin du CEHS de l'A.O.F.*, 1921, p. 480.

Ahmadou était mort en 1898, résistant jusqu'au bout, et la piété filiale de Madani prit soin de soustraire sa dépouille, par deux fois, à l'avance des Blancs. Aguibou termina, en 1907, une vie somme toute beaucoup moins digne. Le fils d'El Hadj Omar eut, pour sa sépulture, droit aux honneurs militaires français, témoignage ultime d'une reconnaissance qui n'avait pas été suffisamment forte pour le maintenir en fonction jusqu'à sa mort... Son fils Tidjani, désigné par W. Ponty, lui succéda comme simple chef coutumier :

« Si la France a cru avoir des obligations morales envers Aguibou, qui nous a rendu des services, ces devoirs cessent avec lui, et le rôle de son fils est désormais celui d'un chef ordinaire qui ne peut ni exiger, ni attendre de nous les sacrifices que nous avons consentis en faveur de son père »<sup>1</sup>.

En fait, la mort d'Aguibou ne changeait pas grand-chose au statut du cercle de Bandiagara ; et les pouvoirs du père étaient déjà tellement rognés qu'on ne voit pas clairement ce que l'on aurait pu encore enlever au fils. Dès 1903 le dernier lambeau de l'empire d'El Hadj Omar avait perdu toute ombre d'autonomie. Ce n'est pas tellement qu'on ait poursuivi, chez les descendants du prophète, son souvenir redouté et détesté. Mais devant la centralisation coloniale française, les vestiges du passé s'effaçaient d'autant plus aisément que leur maintien n'était plus d'aucune utilité au colonisateur.

#### PRINCIPAUX OUVRAGES ET DOCUMENTS CONSULTÉS

- Lieutenant BOUCHEZ, « Historique du Dinguiraye », *Bulletin du Comité de l'Afrique Française, Documents coloniaux*, 7, 1913.
- P. CARRÈRE et P. HOLLE, *De la Sénégambie française*, Paris, 1855.
- J. GALLIENI, *Deux campagnes au Soudan français. 1886-1888*, Paris, 1891.
- J. D. HARGREAVES, *Prelude to the Partition of West Africa*, Londres, 1963.
- A. DE LOPPINOT, « Souvenirs d'Aguibou », *Bulletin du CEHS de l'A.O.F.*, 1919.
- B. MADEMBE, « La dernière étape d'un conquérant », *Bulletin du CEHS de l'A.O.F.*, 1921.
- É. MAGE, *Voyage dans le Soudan occidental*, Paris, 1868.
- J. MÉNIAUD, *Les pionniers du Soudan, avant, pendant et après Archinard*, 2 vol., Paris, 1931.
- Ch. MONTEIL, « Le village africain de l'Ouest », *Bulletin de l'IFAN*, XXVII, 3-4, 1965.
- V. MONTEIL, *L'Islam noir*, Paris, 1964.
- P. SOLEILLET, *Voyage à Ségou*, Paris, 1887.
- M. A. TYAM, *La vie d'El Hadj Omar* (traduite du poular et annotée par H. GADEN), Paris, 1935.

1. Arch. du Sénégal, 15G/100, pièce 2.

\*

G. BRASSEUR et J. SAVONNET, Carte ethno-démographique au 1/1 000 000<sup>e</sup> de l'Ouest africain. Feuilles 1 et 2. IFAN, Dakar, 1952-1960.

\*

*Moniteur du Sénégal et Dépendances*, 1864-1891.  
*Journal Officiel de la Colonie du Sénégal*, 1891-1903.

\*

## DOCUMENTS D'ARCHIVES

*Archives Nationales, Section Outre-Mer* : Sénégal, III/9 ;  
Sénégal, III/10.

*Archives du Sénégal à Dakar* :

1B/155 - 1B/162.

2B/75 - 2B/76 - 2B/77 - 2B/78.

1D/64 - 1D/92 - 1D/94 - 1D/105.

1G/46 - 1G/50 - 1G/55 - 1G/82 - 1G/86 - 1G/103 - 1G/148 - 1G/163 -  
1G/168 - 1G/229.

7G/34 - 7G/39 - 7G/75.

13G/8 - 13G/10.

15G/75 - 15G/76 - 15G/96 - 15G/100.